



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 96511

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés de fonctionnement du dispositif des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté, dues à la pénurie d'accompagnateurs, notamment dans le département des Bouches-du-Rhône. Un certain nombre de collectifs nationaux et locaux, tels que le collectif national RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), se sont constitués afin de dénoncer cette situation qui compromet l'objectif de « lutte contre le décrochage scolaire précoce », qui était à l'origine de la création de ces RASED dans les années 1990. En effet, pour assurer l'effectivité de ce dispositif, l'éducation nationale mettait à disposition de chaque RASED deux enseignants spécialisés et un psychologue proposant un accompagnement pédagogique et rééducatif. Or depuis quelques années, le département et tout le pays fait face à une pénurie d'accompagnateurs qui met en péril le fonctionnement des RASED. En effet, dans les Bouches-du-Rhône : il n'y a plus que 112 psychologues scolaires, 57 maîtres d'adaptation, aucun rééducateur (les 30 derniers postes n'ont pas été remplacés depuis 2012). En outre, ce phénomène a une portée nationale, il n'est pas uniquement propre aux Bouches-du-Rhône puisque de nombreux autres départements de France sont également touchés. Ainsi, dans la métropole lyonnaise, au mois de mai 2016, à Vaulx-en-Verin, a eu lieu une mobilisation massive d'enseignants et parents d'élèves, pour protester contre un redécoupage des RASED, entraînant une baisse d'accompagnateurs dans les réseaux de la ville. Le collectif national RASED a d'ailleurs déploré dans un courrier adressé le 1er décembre 2015 aux recteurs que « les créations de postes et la relance des départs en formation restent minimes, voire parfois inexistantes, au regard des besoins considérables observés sur le terrain ». Si les effectifs des RASED avaient considérablement baissé entre 2008 et 2012 (suppression de 5 000 postes spécialisés en France), en 2012, le nouveau Gouvernement s'était donné pour priorité de lutter contre le décrochage scolaire en s'engageant à revitaliser les RASED. En effet, depuis la rentrée 2012, « les moyens humains affectés aux RASED ont été augmentés » selon le Gouvernement, et celui-ci a lancé en 2014 le plan « tous mobilisés pour vaincre le décrochage ». Le 18 août 2014, une circulaire ministérielle avait clairement « redéfini les missions de chacun des enseignants spécialisés », or il semble que la redéfinition des missions a entraîné une baisse du nombre d'accompagnateurs disponibles. Alors que la pertinence du dispositif RASED est reconnue par tous les établissements et accompagnateurs, les écoles se heurtent à un refus de toute création de postes, et ce, particulièrement dans les Bouches-du-Rhône. Les conséquences pour les élèves en difficulté sont dramatiques puisqu'il y a, dans le département des Bouches-du-Rhône, 260 000 écoliers, et le collectif RASED 13 estime que 30 % d'entre eux auraient pu relever du réseau et en sont privés. En outre, l'aide ne cible que les élèves les plus en difficulté et délaisse les autres, qui doivent alors se diriger vers des soutiens extérieurs. Elle souhaite savoir quelles mesures seront mises en œuvre afin de pallier cette carence des effectifs, et permettre la pérennité des RASED, qui ont prouvé leur efficacité.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96511

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5227

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)